

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX



TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU SIEGE DE
L'URSSAF CAISSE NATIONALE

(8 LOTS)

Appel d'Offres Ouvert

N° de procédure : P2539-AOO-DRH

Règlement de la Consultation

Date et heure limites de réception des offres

Le jeudi 12 février 2026 à 14 heures

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – PROCEDURE, FORME ET DUREE DU MARCHE	4
ARTICLE 3 - INTERLOCUTEURS	4
ARTICLE 4 – ALLOTISSEMENT	5
ARTICLE 5 – VARIANTES - OPTIONS	6
5.1. Variantes et offres multiples	6
5.2. Prestations supplémentaires obligatoires éventuelles	6
ARTICLE 6 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES	6
ARTICLE 7 – CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONSULTATION	6
7.1. Obtention du dossier de consultation des entreprises	6
7.2. Composition du dossier de consultation	6
7.3. Renseignements complémentaires sur le dossier de consultation	7
7.4. Délai de validité des offres	7
ARTICLE 8 – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES	7
ARTICLE 9 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	9
9.1. Dossier Candidature	9
9.1.1. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS A FOURNIR	9
9.1.2. NIVEAUX DE CAPACITES REQUIS	9
9.2. Offre	11
9.3. Respect du dossier de consultation	14
ARTICLE 10 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	14
10.1. Ouverture des plis	14
10.2. Analyse des candidatures	14
10.3. Demandes de précisions sur les offres	14
10.4. Critères de jugement des offres	15
ARTICLE 11 – VISITE DES LIEUX	16
ARTICLE 12 – INSERTION SOCIALE	17
ARTICLE 13 – MODALITES FINANCIERES	17
13.1. Condition et mode de paiement et de financement	17
13.2. Unité monétaire	17
ARTICLE 14 – AUTRES INFORMATIONS	17
ARTICLE 15 – CONFLITS D’INTERETS	18

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché porte sur des travaux d'aménagement du nouveau siège de l'Urssaf Caisse nationale sis 68-70 rue de Lagny 93100 MONTREUIL (site Terranova).

L'immeuble est composé de :

- 2 niveaux de parking en sous-sols ;
- 1 niveau de RdC ;
- 5 niveaux de bureaux en superstructure.

L'immeuble étant vacant sur toute la durée de l'opération, les délais indiqués dans les pièces du présent marché devront être respectés et dans la mesure du possible optimisés afin de réduire le coût financier de la vacance.

L'immeuble est classé en « Bâtiment à usage de bureaux ».

Les travaux seront réalisés en site vacant sur une seule tranche, sur une surface d'environ 14 000 m².

Les ouvrages à réaliser appartiennent à la catégorie : Réutilisation ou réhabilitation.

Les travaux à exécuter dans le cadre du présent marché sont décrits dans les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) de chaque lot, ainsi que dans le cahier des clauses techniques communes à l'ensemble des lots.

Les travaux seront réalisés par niveaux (De R+5 à Rdch) :

- Remaniement du faux plancher
- Remaniement du câblage CFO/CFA en faux plancher
- Dépose des dalles de faux plafonds
- Remaniement CVC
- Dépose des réseaux et terminaux existants
- Création des nouveaux réseaux
- Ajout des VC complémentaires
- Raccord /MR/Pose des terminaux
- Installation VMC en toiture
- Création des cloisons en plaques de plâtre toute hauteur compris bandes
- Remaniement câblage CFO/Cfa GTB en faux plafonds
- Enduit + Peinture
- Découpe faux plancher
- Reprise des ossatures des faux plafonds
- Traçage cloisons et pose des barrières acoustiques
- Reprise des dalles de faux planchers
- Pose moquette
- Reprise des dalles de plafond condamnées
- Descente des équipements CVC pour intégration en plafond
- Fermeture des plafonds
- Cloisons amovibles
- Pose des ossatures
- Pose des panneaux pleins et vitrés
- Incorporation ELEC CVC et GTB dans les cloisons
- Pose des agencements
- Pose des revêtements muraux
- Pose des portes et équipements
- Pose des appareillages ELEC / CVC /GTB
- Pose des dalles de faux plafonds
- Vitrophanie et signalétiques
- Nettoyage

Travaux de renfort de structure sur tous les niveaux et percement de réservations pour passage d'éléments techniques.

Sous-sols : Travaux de cloisonnement métallique, électricité, peinture au sol, création de locaux techniques.

Le présent marché comporte des mesures d'exécution particulières d'insertion professionnelle.

ARTICLE 2 – PROCEDURE, FORME ET DUREE DU MARCHÉ

La présente consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

La présente procédure a fait l'objet :

- d'un avis d'appel à la concurrence publié au Journal Officiel de l'Union Européenne ;
- d'un avis d'appel à la concurrence publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ;
- d'un avis d'appel à la concurrence publié sur le site Internet [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat](#)

Le présent marché public est ordinaire, traité à prix global et forfaitaire conformément à l'article R. 2112-6 du Code de la commande publique.

Les travaux seront réglés par application des prix forfaitaires indiqués dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).

Le délai d'exécution des travaux est de 8 mois à compter de la notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

Le délai englobe la période de préparation du chantier (2 mois), le délai des travaux et les opérations préalables à la réception. La fin du délai d'exécution est la date de réception, date d'achèvement de l'ouvrage.

ARTICLE 3 - INTERLOCUTEURS

Maîtrise d'Ouvrage

ACOSS, Caisse Nationale des URSSAF
DRH Immo
36, rue de Valmy
93108 MONTREUIL CEDEX

Maîtrise d'Œuvre

Les missions confiées par le Maître d'Ouvrage au Maître d'Œuvre sont les suivantes :

- Etudes de diagnostic (DIAG)
- Etudes d'avant-projet (AVP) décomposées en :
 - o études d'avant-projet sommaire (APS)
 - o études d'avant-projet définitif (APD)
- Etudes de projet (PRO)
- Assistance à la passation des marchés de travaux (ACT)
- Examen et visa de la conformité au projet des études d'exécution et de synthèse des entrepreneurs (VISA)
- Direction de l'exécution des marchés de travaux (DET)
- Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier (OPC),
- Assistance lors des opérations de réception (AOR)

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

KARDHAM

17 rue du Débarcadère
75017 PARIS

COORDONNATEUR S.P.S. (C.S.P.S.)

APAVE

Immeuble le Président
95523 CERGY PONTOISE

Mission CSPS de niveau 2

CONTRÔLE TECHNIQUE (C.T.)

BUREAU VERITAS

6 bd Archimède
77420 CHAMPS SUR MARNE

Missions confiées :

HAND Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

HYSa Hygiène et santé dans les bâtiments autres que d'habitation

LE Solidité des existants

LP Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

PHa Isolation acoustique des bâtiments autres qu'à usage d'habitation

SEI Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

STI Sécurité des personnes des bâtiments tertiaires (autres qu'ERP/IGH) et industriels

TH Isolation thermique et économies d'énergie

COORDONNATEUR SSI (CSSI)

Société BATISS

35, avenue Pierre Sépard
94200 Ivry-sur-Seine

FACILITATEUR

Direction de l'Emploi et de l'Economie
EST ENSEMBLE GRAND PARIS
100 av Gaston Roussel
93230 ROMAINVILLE
support.clausesociale@est-ensemble.fr

Elodie ABOU

Chargée de mission Clauses Sociales

Mobile : **06 26 63 99 60**

Mail : elodie.abou@est-ensemble.fr

ARTICLE 4 – ALLOTISSEMENT

Le présent marché est alloti comme suit :

- LOT 01 : Gros œuvre / serrurerie – métallerie
- LOT 02 : Installation de chantier / plâtrerie/ faux plafonds / menuiseries intérieures / cloisons amovibles / traitement acoustique
- LOT 03 : Revêtements de sol souple / plancher technique / carrelage faïence / peinture / revêtements muraux
- LOT 04 : Signalétique / vitrophanie
- LOT 05 : Agencement
- LOT 06 : Courants forts/faibles, SSI et GTB
- LOT 07 : CVC / plomberie – sanitaires
- LOT 08 : Murs mobiles

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

ARTICLE 5 – VARIANTES - OPTIONS

5.1. VARIANTES ET OFFRES MULTIPLES

Les candidats ne sont pas autorisés à présenter de solution variante. Tout candidat qui proposera une variante verra son offre rejetée. Les offres multiples ne sont pas autorisées.

5.2. PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES EVENTUELLES

Le présent marché prévoit des prestations supplémentaires obligatoires éventuelles :

- **Lot n°4 - Signalétique / vitrophanie**
PSE n°1 – Logo d'accueil (article 3.2.2 CCTP lot n°4)
- **Lot n°5 – Agencement**
PSE n°2 – Table vue sur mer pour poste de passage PDD18 (article 3.2.16 CCTP lot n°5)
PSE n°3 – Claustra bois haut de 40 cm PDD19 (article 3.2.17 CCTP lot n°5)

Les autres lots ne comportent pas de prestations supplémentaires éventuelles.

L'ACOSS se réserve la possibilité de retenir la/les PSE susvisées **en complément** de l'offre de base avant l'attribution du marché.

Les candidats doivent obligatoirement chiffrer toutes les PSE, sous peine de rejet de leur offre.

Les PSE sont prises en compte dans l'évaluation comparative des offres. L'ACOSS évaluera et classera les offres, en tenant compte de l'offre de base et de chaque prestation supplémentaire éventuelle.

ARTICLE 6 – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au :

Jeudi 12 février 2026 à 14 heures, dernier délai.

Les plis qui parviendront après le délai fixé ne seront ni ouverts ni examinés.

ARTICLE 7 – CADRE REGLEMENTAIRE DE LA CONSULTATION

7.1. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier doit être téléchargé à l'adresse Internet suivante : [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat](#)

Attention : En cas de retrait anonyme du dossier de consultation sur la plate-forme de dématérialisation, le candidat n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment la publication des questions/réponses ou encore la modification du dossier de consultation en cours de marché. Ces correspondances seront adressées uniquement aux candidats identifiés.

7.2. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et son annexe le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de chaque lot
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe (Déclaration d'absence de conflits d'intérêts) commun à tous les lots
- Le Cahier des clauses techniques communes générales (CCTC) à tous les lots
- Les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de chaque lot

- Les pièces graphiques DCE, carnets et plans du maître d'œuvre composés des plans, coupes, élévations, détails et comprenant les documents d'études et les prescriptions
- Le planning prévisionnel des travaux
- Les tableaux de références et de portes
- Le carnet de signalétique
- Les plans d'installation de chantier
- Le règlement de chantier
- La charte de chantier propre
- Le plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS)
- Le rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le cahier des charges fonctionnel SSI et ses annexes
- L'attestation de visite des lieux
- Les imprimés DC1, DC2, DC4 préremplis
- Le présent règlement de la consultation (RC)

7.3. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES SUR LE DOSSIER DE CONSULTATION

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande en utilisant les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat](#).

Les renseignements complémentaires sur le dossier de consultation sont communiqués par le pouvoir adjudicateur sur demande des opérateurs économiques 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Les candidats adressent leur demande par écrit sur la plateforme PLACE **au plus tard le vendredi 30 janvier 2026**.

Des compléments au dossier de consultation pourront être apportés par l'ACOSS à l'ensemble des soumissionnaires 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de remise des offres.

7.4. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 180 jours (**six mois**) à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures et les offres devront être déposées par voie électronique, conformément à l'article R. 2132-7 du Code de la commande publique.

Le dépôt de l'offre et de la candidature devra se faire via le site [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat](#) dans un seul et même fichier, pour la procédure « **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU SIEGE DE L'URSSAF CAISSE NATIONALE** ».

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Tout dépôt sur un autre site ou sur adresse électronique est nul et non avenu.

Les dossiers remis sur la plate-forme de dématérialisation après la date et l'heure limites de réception des offres ne seront pas retenus.

Lorsque le pouvoir adjudicateur détecte dans un document transmis par voie électronique un programme informatique malveillant (virus), il procède selon les modalités fixées dans le texte visé ci-dessus.

Pour la conclusion et la notification du marché, l'offre transmise par voie électronique sera rematérialisée par le pouvoir adjudicateur sous format papier.

Les candidatures et les offres des soumissionnaires doivent entièrement être rédigées en langue française. Tout document rédigé en langue étrangère devra impérativement être accompagné d'une traduction en français réalisée par un traducteur assermenté.

En cas d'envois dématérialisés multiples, seul le pli arrivé en dernier sur le profil acheteur sera pris en compte. Ce pli annule et remplace les plis envoyés précédemment.

L'ACOSS ne pourra être tenue pour responsable des dommages, troubles directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de la dématérialisation des procédures.

Afin d'optimiser la transmission électronique des offres sur le profil d'acheteur de l'ACOSS, il est suggéré aux candidats :

- **de ne pas attendre la date limite de remise des offres pour effectuer le dépôt de leur offre,**
- **d'envoyer, par précaution, une copie de sauvegarde de leur offre, dans les conditions définies ci-après :**

La transmission des documents sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf à titre de copie de sauvegarde du pli déposé par voie électronique selon les modalités définies par l'arrêté du 22 mars 2019 modifié par arrêté du 14 avril 2023 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde et précisées ci-dessous.

Ainsi, les candidats peuvent envoyer, en parallèle de leur pli dématérialisé, et avant la date limite de remise des offres fixée en première page du présent document, une copie de sauvegarde de ce pli sur support papier, sur support physique électronique ou par voie électronique.

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévues par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique), à savoir notamment :

- L'identité de l'acheteur et de l'opérateur économique est déterminée ;
- L'intégrité des données entre le dépôt de la copie de sauvegarde et son extraction de l'outil est garantie ;
- L'heure et la date exactes de la réception sont déterminées avec précision (horodatage qualifié au sens du règlement eIDAS) ;
- La gestion des droits permet d'établir que lors des différents stades de la procédure de passation du marché, seules les personnes autorisées ont accès aux données ;
- Le dépôt de la copie de sauvegarde donne lieu à l'envoi d'un accusé de réception électronique à l'acheteur public portant les mentions suivantes :
 - o L'identification de l'opérateur économique auteur du dépôt ;
 - o Le nom de l'acheteur ;
 - o L'intitulé et l'objet de la consultation concernée ;
 - o La date et l'heure de réception des documents ;
 - o La liste détaillée des documents transmis.

Il est conseillé aux candidats de transmettre la copie de sauvegarde électronique sur un outil distinct du profil acheteur de l'ACOSS pour qu'il puisse fonctionner lorsque ce dernier dysfonctionne.

Ainsi, le candidat peut utiliser la Lettre recommandée électronique (à savoir un des produits et services qualifiés pour la France ou pour l'Europe : <https://www.ssi.gouv.fr/liste-produits-et-services-qualifies> ou <https://eidas.ec.europa.eu/>), ou tout autre service respectant les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique.

Le candidat doit indiquer à l'ACOSS les modalités de récupération gratuites de la copie de sauvegarde électronique directement dans l'outil choisi par le candidat.

La copie de sauvegarde transmise sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "**P2539-AOO-DRH – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU SIEGE DE L'URSSAF CAISSE NATIONALE – copie de sauvegarde**".

Elle pourra être remise soit contre récépissé du lundi au vendredi entre 9h30 et 12h et entre 14h et 17h ou envoyée à l'adresse suivante : **ACOSS – DGRM – 36, rue de Valmy – 93 108 Montreuil CEDEX - A l'attention du Département Achats/Marchés.**

Si elle est envoyée par la poste, elle devra l'être par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse ci-dessus.

L'ouverture du pli contenant la copie de sauvegarde par l'ACOSS interviendra dans les conditions fixées par les textes visés ci-avant.

Les copies de sauvegarde ne respectant pas les conditions précisées plus haut, ne pourront pas être ouvertes.

Les candidats disposent sur le site [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat](#) d'une assistance au dépôt électronique qui expose le mode opératoire à suivre.

ARTICLE 9 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pli du candidat contient les éléments suivants :

9.1. DOSSIER CANDIDATURE

9.1.1. RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Les déclarations, certificats et attestations prévus à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique :

- a) une lettre de candidature mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et précisant si ce groupement est conjoint ou solidaire. Dans ce dernier cas, la lettre fera apparaître les membres du groupement et sera signée par l'ensemble des membres ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces membres
- b) une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par la personne habilitée à l'engager, pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 du Code de la commande publique
- c) si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

9.1.2. NIVEAUX DE CAPACITES REQUIS

a) Capacité économique et financière – éléments à transmettre :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
- Déclaration appropriée de banque (pour les sociétés de création récente uniquement)
- Attestation de responsabilité civile et professionnelle relative à l'année 2026, couvrant les activités du candidat avec mention des garanties et capitaux souscrits

Niveau minimum requis de capacité financière :

La somme des chiffres d'affaires pondérés des trois derniers exercices disponibles (ou tout autre moyen pour les sociétés nouvellement créées) concernant les travaux objet du marché doit être égale ou supérieure (en euros H.T.) à :

Lots	CA minimum requis
Lot n°01	700 000 € H.T.
Lot n°02	6 000 000 € H.T.
Lot n°03	1 500 000 € H.T.
Lot n°04	700 000 € H.T.
Lot n°05	800 000 € H.T.
Lot n°06	4 500 000 € H.T.

Lot n°07	2 000 000 € H.T.
Lot n°08	130 000 € H.T.

Les chiffres d'affaires seront pondérés par année de la manière suivante :

- Année n-1 : 50%
- Année n-2 : 30%
- Année n-3 : 20%

→ Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

*NOTA : dans le cas où un candidat répondrait à plusieurs lots, l'ACOSS vérifiera que **le candidat atteigne le montant minimum total du niveau de capacité financière des lots concernés** afin de s'assurer de la bonne exécution du marché de travaux tous lots confondus.*

Ainsi, un candidat qui atteindrait pour chaque lot le niveau minimum financier fixé, **mais qui, en cumulant les montants minimaux de capacité financière des lots auxquels il répond, n'aurait pas l'ensemble des niveaux de capacité financière requis, verra sa candidature rejetée.**

Les candidats doivent donc veiller à atteindre le total des niveaux minimaux des lots auxquels ils répondent.

b) Capacité professionnelle – éléments à transmettre :

- si le candidat en dispose, des certificats de qualification professionnelle suivants **ou équivalents** :

Lots	Certificats de qualification professionnelle (ou équivalents)
Lot n°01	Qualibat n°2113, 4421
Lot n°02	Qualibat n° 4132, 4312, 4211
Lot n°03	Qualibat n°6112
Lot n°04	Pas de certification exigée
Lot n°05	Qualibat n°9112
Lot n°06	Qualibat n°5511, Qualifelec CFMGTI et MGTI
Lot n°07	Qualibat n°5312
Lot n°08	Pas de certification exigée

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle, le CV des intervenants ou des références attestant de la compétence du candidat à réaliser la prestation

- Une présentation d'une liste de travaux similaires à l'objet du marché, 3 références au minimum, effectués au cours des 5 dernières années, sous forme d'attestations de bonne exécution délivrées par des maîtres d'ouvrage ou Maîtres d'Œuvre. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux ainsi que les destinataires de ces travaux (maîtres d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre avec l'indication des coordonnées téléphoniques de personnes à contacter) et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Niveau minimum requis pour la capacité professionnelle :

Le candidat doit prouver sa capacité professionnelle dans des opérations d'aménagement/réaménagement d'immeubles à usage de bureaux.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou de références de services attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'ACOSS peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, **à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.**

Dans le cas où le candidat présente une même candidature pour plusieurs lots, il peut ne fournir qu'une seule fois les documents de candidature demandés en tenant compte des spécificités requises par certains lots.

EN CAS DE GROUPEMENT :

Le candidat peut se présenter seul ou sous forme de groupement (groupement solidaire ou conjoint).

La composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la remise des candidatures et la signature du marché.

L'entreprise mandataire ne peut représenter en cette qualité plus d'un groupement pour un même marché.

De plus, un même opérateur économique ne peut faire partie de plusieurs groupements concurrents ni présenter une offre individuelle et une offre groupée.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, il sera imposé **la solidarité du groupement d'entreprises pour assurer la bonne exécution du marché**. Il n'est pas imposé, pour la recevabilité de l'offre, que le groupement soit constitué en la forme requise au moment de la remise des offres mais le candidat groupé devra obligatoirement assurer sa transformation dans l'hypothèse où il serait désigné comme l'attributaire provisoire du marché.

La recevabilité de la candidature est analysée pour chaque opérateur économique que le groupement soit conjoint ou solidaire ; **l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières est globale.**

Le non-respect de ces prescriptions engendrera le rejet de la totalité des candidatures concernées par cette situation.

EN CAS DE SOUS TRAITANCE :

En cas de sous-traitance déjà connue, pour justifier de capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou plusieurs sous-traitants, le candidat produit les mêmes documents concernant le ou les sous-traitant(s) que ceux exigés des candidats. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou de ces sous-traitant(s) pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit du ou des sous-traitant(s).

Dans le cadre du présent marché, une même société ne peut présenter une offre à titre individuel ou membre d'un groupement et à titre de sous-traitant d'un autre candidat.

Le non-respect de cette prescription engendrera le rejet de la totalité des candidatures concernées par cette situation.

9.2. OFFRE

Les candidats auront à produire un dossier comprenant impérativement la totalité des pièces et informations suivantes :

- 1. L'acte d'engagement du lot auquel répond le candidat, dûment complété, daté et signé électroniquement par le/les représentants qualifiés de l'entreprise candidate**

NOTA : Si le candidat retenu se présente seul, l'acte d'engagement est signé à titre individuel. En cas de groupement, il peut soit être signé par tous les membres du groupement en l'absence de mandataire habilité à signer l'offre du groupement, soit par le mandataire qui a reçu mandat pour signer l'offre du groupement, et qui produit alors en annexe de l'acte d'engagement les pouvoirs émanant des autres membres du groupement.

2. L'offre financière du candidat constituée de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) – format pdf et xls., annexe de l'AE dûment complétée et signée sans modification et ajout de ligne

NOTA : L'offre du candidat sera rejetée en l'absence de DPGF ou en l'absence de chiffrage de l'un des quelconques postes de la DPGF. De même, le candidat ne pourra proposer une offre formellement différente de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) sous peine de rejet de son offre. Toute prestation ou prix supplémentaire au cadre de cette DPGF ne pourra être accepté.

3. L'attestation de visite du site

4. Une proposition technique du candidat comportant les éléments ci-après :

- a) **Tous les lots - une note méthodologique détaillant l'organisation proposée par le candidat avec :**

- la **gestion des interfaces** avec tous les interlocuteurs du chantier (le maître de l'ouvrage, le maître d'œuvre, le contrôleur technique, le CSPS), afin de réaliser les travaux dans les meilleurs délais. Le candidat détaillera également le mode de communication qu'il utilise en interne et en externe
- La **gestion des interfaces** avec les autres lots **et** entre corps d'états du lot
- **La gestion de la sous-traitance** : Le candidat précisera dans son mémoire son organisation générale en lien avec la sous-traitance (mode de gestion des différents sous-traitants), la nature détaillée des prestations qui seront sous-traitées, le nombre de sous-traitant prévisionnel et le pourcentage indiquant la part de prestations totale qui sera sous-traitée
- La **méthodologie d'exécution** mise en place par le candidat pour l'exécution et le suivi des travaux jusqu'à la réception prenant en compte l'ensemble des contraintes spécifiques définies dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et communes (CCTC).
Le candidat précisera :
 - les dispositions prises pour protéger les existants et les ouvrages conservés
 - les mesures mises en œuvre pour assurer le nettoyage et la protection :
 - des éléments qui devront être reposés après intervention des lots techniques (faux plancher, moquettes, lieux de stockages...)
 - l'organisation qui sera mise en place pour le nettoyage des zones de travaux après intervention (fréquence de nettoyage, personnels alloués à cette tâche etc...)
- Les **mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier** ainsi que les dispositions retenues pour assurer une **réduction effective des impacts environnementaux** et conduire un chantier à faible impact. Le candidat indiquera les mesures de gestion des déchets, d'application de la charte de chantier propre fourni dans le Dossier de Consultation des Entreprises, de réductions des nuisances sonores et de réduction des poussières

- b) **Tous les lots - le planning prévisionnel de l'opération comprenant :**

- les observations sur le planning prévisionnel des travaux
- les observations sur les phasages proposés
- les propositions d'optimisation le cas échéant
- les délais d'approvisionnement des matériaux mis en œuvre en cohérence avec le planning prévisionnel
- un plan de charge de la phase études jusqu'aux OPR

- c) **Tous les lots - un descriptif des moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des travaux avec :**

- Le **personnel d'exécution** qui sera affecté au chantier sous la forme d'un organigramme détaillé avec la précision des qualifications professionnelles

- la liste du **personnel d'encadrement** qui sera affecté au chantier en phases études d'exécution et travaux, avec l'indication des qualifications professionnelles
- une **présentation du/des interlocuteurs du marché** (conducteur de travaux et chef de chantier) avec leur nom et fonction, leur CV, avec la précision de leur rôle et leurs tâches pendant la durée des travaux
- les dispositions mises en place pour assurer les interventions durant **les congés scolaires**
- Les mesures proposées pour le **remplacement des effectifs** en situation d'arrêt ou de démission afin d'assurer la continuité et la bonne réalisation des travaux
- les **moyens matériels affectés à l'exécution du présent marché** : le candidat devra fournir l'ensemble des fiches techniques des matériaux qu'il envisage de mettre en œuvre durant les travaux afin de s'assurer du respect du cahier des charges d'un point de vue architecturale et technique
- la **provenance** des fournitures et fournisseurs

d) **Développement durable**

- **Tous les lots :**

Empreinte carbone : Dans le cadre de la réalisation des travaux, le candidat fournira une estimation de l'empreinte carbone de ses prestations. Cette estimation devra prendre en compte les postes d'émissions suivants :

- Acheminement des produits jusqu'au chantier
- Consommations énergétiques et fluides dans la réalisation de ses prestations
- Déplacement de ses collaborateurs
- Tonnage et types de déchets etc...

☞ La méthodologie sera jointe en annexe de la réponse.

- **Lots 2, 3, 4, 5, 6 et 7 :**

Heures d'insertion sociale : Le candidat indiquera s'il est disposé à augmenter le volume minimal d'heures réservées à l'insertion sociale, tel que fixé dans le CCAP, et précisera, le cas échéant, le pourcentage ainsi que le volume d'heures proposés.

- **Lots 1 et 8 :**

Protection de la santé et sécurité des travailleurs :

Dans le cadre de ses prestations, le candidat décrira sa démarche de protection de la santé et de sécurité de ses travailleurs (EPI, EPC formation, qualification métier etc...) Il indiquera son Taux de fréquence / Taux de gravité d'accidentologie en 2024 / 2025 et transmettra les livrables associés à sa réponse.

Le candidat est réputé avoir pris connaissance du lieu de l'opération et des éventuelles contraintes imposées par celui-ci au moment de remettre son offre.

Le candidat peut décider de communiquer tout autre document qu'il estime utile à la bonne compréhension de son offre.

NOTA : En tout état de cause, l'attention des candidats est attirée sur le fait que :

- toute offre technique et financière remise dans le cadre de la présente consultation est intangible pendant la durée de la procédure de passation du marché,
- en répondant à la consultation, les candidats s'engagent à maintenir leur offre technique et financière dans la limite du délai de validité des offres précisé à l'article 7.4. du présent règlement de la consultation.
- **La transmission des documents et informations mentionnés à l'article 9.2 conditionne la recevabilité de l'offre**

9.3. RESPECT DU DOSSIER DE CONSULTATION

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que l'offre doit être conforme au dossier de consultation et notamment aux Cahiers des Clauses Techniques Particulières. Ces documents ne peuvent être modifiés ou faire l'objet de réserves sous peine d'irrégularité de l'offre.

L'attention des concurrents est également attirée sur le fait que toute offre incomplète, après que l'ACOSS ait éventuellement décidé de recourir aux dispositions de l'article R. 2152-2 du code de la commande publique, **sera jugée irrégulière.**

ARTICLE 10 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

10.1. OUVERTURE DES PLIS

Les offres parvenues avant la date et l'heure limites seront ouvertes par l'ACOSS qui dressera un procès-verbal des opérations d'ouverture des plis.

10.2. ANALYSE DES CANDIDATURES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'ACOSS constate que les pièces mentionnées à l'article 9 ci-dessus sont absentes ou incomplètes, elle peut demander aux candidats concernés de produire, compléter ou expliquer ces pièces dans un délai approprié qui sera fixé par l'ACOSS (article R. 2144-2 et R 2144-6 du Code de la commande publique).

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des articles L.2141 et suivants du code de la commande publique, et/ou qui ne produisent pas, ne complètent ou n'explicitent pas, à la suite d'une demande de l'ACOSS, les pièces mentionnées à l'article 9-1 ci-dessus dans le délai imparti, seront éliminés (article R.2144-7 du code de la commande publique).

Les candidatures admises sont examinées au regard des garanties professionnelles, techniques et financières produites.

Toutes les références et garanties requises au titre de la candidature constituent des éléments d'appréciation des candidatures de valeur égale.

L'ACOSS éliminera les candidats qui n'atteindront pas les niveaux de capacités exigés à l'article 9.1.2 du présent règlement de consultation.

10.3. DEMANDES DE PRECISIONS SUR LES OFFRES

L'ACOSS se réserve la possibilité de demander des compléments ou des précisions sur la teneur des offres pendant la procédure de passation du présent marché.

10.4. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres et le choix du titulaire se feront en tenant compte des critères suivants :

CRITERE 1 : VALEUR TECHNIQUE GLOBALE (50 % DE LA NOTE GLOBALE)

Cette valeur technique globale s'appréciera sur la qualité de la proposition technique du candidat (cf. article 9.2. du présent document).

Valeur technique globale	Pondération %
Sous critère 1 : Qualité de la méthodologie proposée pour la réalisation des travaux en milieu occupé (4.a de l'article 9.2 du RC)	40 %
Sous critère 2 : Pertinence du calendrier détaillé proposé pour la réalisation des travaux (4.b de l'article 9.2 du RC)	30 %
Sous critère 3 : Pertinence des moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des travaux (4.c de l'article 9.2 du RC)	30 %

La valeur technique est notée sur 10.

➤ CRITERE 2 : RSO (10% DE LA NOTE GLOBALE)

Ce critère s'appréciera à partir des réponses données par le candidat conformément au 4. d) de l'article 9.2 du RC

☞ Lots 2, 3, 4, 5, 6 et 7 :

RSO	Pondération %
Sous critère 1 : Empreinte carbone estimée des prestations (4.d de l'article 9.2 du RC)	50 %
Sous critère 2 : Optimisation proposée du volume minimal d'heures d'insertion sociale (4.d de l'article 9.2 du RC)	50 %

☞ Lots 1 et 8 :

RSO	Pondération %
Sous critère 1 : Empreinte carbone estimée des prestations (4.d de l'article 9.2 du RC)	50 %
Sous critère 2 : Pertinence de la démarche de protection de la santé et de sécurité des travailleurs (4.d de l'article 9.2 du RC)	50 %

Le critère RSO est noté sur 10.

➤ **CRITERE 3 : PRIX (40% DE LA NOTE GLOBALE)**

La valeur financière globale s'apprécie sur la qualité de la proposition financière du candidat (cf. article 9.2. du présent document).

Le prix des prestations est jugé au travers des prix renseignés dans la DPGF remise par le candidat.

Le prix des prestations est noté sur 10.

Méthode de calcul : Le candidat ayant le prix le plus bas obtient la note de 10. La note de chaque candidat est calculée comme suit :

$$\text{Note du prix proposé par le candidat} = \frac{\text{prix de l'offre du moins disant} \times 10}{\text{prix proposé par le candidat noté}}$$

Note finale et classement

La note finale attribuée à chaque candidat est le résultat de la note obtenue par l'offre sur la valeur technique ajoutée à celle obtenue sur le critère RSO et le prix, après pondération de ces 3 éléments.

Les offres sont ensuite classées par ordre décroissant.

ARTICLE 11 – VISITE DES LIEUX

Une visite préalable obligatoire sur site sera organisée avant la remise des offres.

Cette visite permettra au candidat de prendre connaissance de l'environnement dans lequel s'exécutera le marché.

Les candidats doivent préalablement prendre rendez-vous auprès de :

Angélique LETESSIER
angelique.letessier@acoss.fr
Tél : 06.64.83.46.38

Et

Christophe DUC
christophe.duc@acoss.fr
Tél : 01.77.93.63.27 / 06.20.06.06.48

A l'issue de la visite, le candidat devra signer une attestation de visite permettant d'apporter la preuve de sa visite. Le représentant de l'ACOSS fournira à chaque candidat un double de l'attestation de visite sur site.

Les visites seront collectives et programmées aux dates suivantes :

- Mardi 13 janvier
- Mercredi 14 janvier
- Jeudi 15 janvier
- Mardi 20 janvier
- Mercredi 21 janvier
- Jeudi 22 janvier

Les questions peuvent être posées sur la plateforme PLACE jusqu'au vendredi 30 janvier 2026, dernier délai.

L'attestation devra obligatoirement être jointe au dossier offre du candidat, sous peine de rejet de l'offre.

L'ensemble des frais de déplacements du fait de la visite préalable est à la charge du soumissionnaire.

Cette visite préalable est obligatoire. Tout candidat n'ayant pas participé à la visite risque de voir son offre rejetée.

ARTICLE 12 – INSERTION SOCIALE

Conformément aux articles L2111-1 et L2112-2 du Code de la Commande Publique, le présent marché comporte des clauses visant à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

Le détail des conditions d'exécution à caractère social est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une **condition de la conformité de l'offre**. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières **sera déclarée irrégulière** au motif du non-respect du cahier des charges.

ARTICLE 13 – MODALITES FINANCIERES

13.1. CONDITION ET MODE DE PAIEMENT ET DE FINANCEMENT

Paiement des acomptes et du solde par virement dans un délai de 30 jours dans les conditions définies au CCAP. Financement sur fonds propres et dépense inscrite au budget.

Sauf refus du Titulaire indiqué dans l'acte d'engagement, une avance sera versée dans les conditions fixées aux articles L.2191-2 et R.2191-3 à R.2191-19 du Code de la commande publique.

Le nantissement ou la cession de créances s'effectuera conformément aux articles R.2191-45 et suivants du Code de la commande publique.

Il sera pratiqué une retenue de garantie conformément à l'article 11-1 du CCAP.

13.2. UNITE MONETAIRE

Le candidat est informé que l'ACOSS souhaite conclure le marché dans l'unité monétaire de compte suivante : l'euro.

La monnaie de paiement et d'exécution du marché sera aussi l'euro.

ARTICLE 14 – AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux dispositions de l'article R.2196-1 du Code de la commande publique et de l'arrêté du 14 avril 2017 relatif aux données essentielles dans la commande publique, les données suivantes concernant le ou les titulaire(s) retenu(s) seront publiées sur la plateforme [PLACE - Plate-forme des achats de l'Etat](#)

- Nom du ou des titulaire(s) ;
- Numéro(s) d'inscription du ou des titulaires au répertoire des entreprises et de leurs établissements, prévu à l'article R. 123-220 du code de commerce, à défaut le numéro de TVA intracommunautaire lorsque le siège social est domicilié dans un État membre de l'Union européenne autre que la France ou le numéro en vigueur dans le pays lorsque le siège social est domicilié hors de l'Union européenne ;
- Montant et principales conditions financières du marché ;
- Durée du marché ;
- Lieu d'exécution principal des services ou des travaux objet du marché.

Les candidats sont invités à préciser au pouvoir adjudicateur si certaines données communiquées par ses soins sont couvertes par un secret relatif, et notamment par le secret des affaires au sens de la loi n°2018-670 du 30 juillet 2018. Toute demande afférente fera l'objet d'un examen par l'ACOSS pour mise en place de mesure de protection éventuelle si par cas :

- le caractère secret est confirmé eu égard aux dispositions légales qui s'y rapportent ;
- une atteinte potentielle à ce caractère secret apparaît probable et nécessite la mise en place des mesures susmentionnées".

ARTICLE 15 – CONFLITS D'INTERETS

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent produire une attestation sur l'honneur pour justifier qu'ils n'entrent pas dans un cas de situation de conflits d'intérêts, telle que visée à l'article R. 2143-3 du Code de la commande publique.

Avant la notification du marché, le Titulaire doit également remplir et transmettre une déclaration d'absence de conflits d'intérêts, conformément au modèle qui lui aura été adressé. Cette attestation aura valeur contractuelle, conformément à l'article 29 du CCAP.

Le Titulaire s'engage, tout au long de l'exécution du marché, à mettre à jour sa déclaration d'intérêts et éviter toute situation de conflit d'intérêts.